

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5225

présenté par
M. Causse, rapporteur thématique

ARTICLE 49

À la première phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« de construire ou d'aménager »,

les mots :

« d'aménager et de construire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Les capacités à aménager et à construire doivent toutes deux avoir été mobilisées, sous peine d'encourager la formation de dents creuses.